

Réunion du 08 juin 2022

Présidence : Mme Françoise VALLET

Membres : Mme OSBÉRY, MM. ALDAX, BERFORIN, BUCHETON LAVALETTE, MAY, NOGUES

1 POINT SUR LES ACTIONS DE FIN DE SAISON

1.1. Finales de Coupes

SAMEDI 18 JUIN 2022 **Lieu => FOURCHAMBAULT**

- 14h30 => Finale JEUNES U15 : CORBIGNY / COSNE
- 16H00 => Finale JEUNES U18 FC NEVERS / VAUZELLES
- 18H00 => Finale de la Coupe du CONSEIL DEPARTEMENTAL ESN 58 / VAUZELLES

DIMANCHE 19 JUIN 2022 **Lieu => CORBIGNY**

- 14H30 => Finale de la Coupe FEMININES FC NEVERS / CORBIGNY
- 16H30 => Finale de la Coupe de l'AMITIE GUERIGNY URZY 2 / LA MACHINE 3
- 18h30 => Finale de la Coupe du DISTRICT SPORT COMM ST PIERRE / MARZY

Le dossier suivi par Patricia BEAURENAUD est bien avancé : reste à finaliser l'officialisation des arbitres par la CDA et des délégués sur chaque rencontre.

1.2. Soirée des Champions

Cette soirée sera organisée le vendredi 1^{er} juillet.

A cette occasion, seront récompensés les champions seniors et jeunes ainsi que les lauréats du Challenge de l'Éthique sportive seniors et jeunes (PEF).

Des médailles « District » récompenseront aussi les bénévoles proposés par les clubs et le District.

Les nominés (par le District) aux récompenses au niveau de la LBFC des saisons 2019 à 2021 qui n'avaient pu se rendre aux soirées des Étoiles de la LBFC seront invités à venir récupérer leur médaille.

Le listing des invitations est affiné. Seront invités tous les récompensés, les membres du Comité de Direction du DNF, la LBFC et les autres partenaires.

La Présidente fait un point sur les diverses récompenses proposées par le DNF qui seront remises lors de cette soirée (voir annexe) :

- 12 Médailles DNF

- 4 médailles District
- 6 médailles clubs
- 1 médaille arbitre
- 1 médaille éducateur
- Récompense jeune arbitre féminine
- Coupes pour les champions seniors et jeunes et féminines
- Récompenses PEF
- Récompenses Challenge de l'Éthique
- Récompenses LBFC saison 2019 à 2022
- Récompenses Challenge Vétérans

1.3. Médailles Fédérales, LBFC

Un groupe de travail s'est réuni avec la Présidente pour proposer des bénévoles pour des récompenses fédérales, LBFC et Challenge des Dirigeants des noms dans le respect des critères donnés. Elle fait part des propositions qui seront faites à la LBF.

1.4. Distributions des buts (projets participatifs)

Les buts ont été livrés au DNF. Au vu de la longueur des cartons (4m) il est impossible aux clubs de venir les récupérer.

Il est donc envisagé que le DNF loue un véhicule pour les livrer.

Une remise officielle est à prévoir avec le club de Vauzelles et le Conseiller Départemental en début de saison prochaine.

2. ORDRE DU JOUR CD DU 14/06/22

1. Évènements, invitations
2. Courriers, communications
3. Adoption PV
 - Comité de Direction du 10/05/22 paru sur le site internet du District le 17/05/22 et dans Nièvre Football n° 560 du 20/05/22.
 - Bureau du Comité de Direction du 08 juin 2022.
4. Point financier
 - 4.1. Au niveau du DNF
 - 4.2. Au niveau des clubs
5. Point sur les compétitions
 - 5.1. Au niveau Jeunes
 - 5.2. Au niveau Seniors
 - 5.2.1. Saison 2021/22 : validation des accessions et rétrogradations
 - 5.2.2. Saison 2022/23 : organisation des calendriers, championnats
 - 5.3. Modification règlement Coupe de l'Amitié
 - 5.4. Modification règlement Critérium Féminin
6. Organisation de fin de saison
 - 6.1. Finales de Coupes
 - 6.2. Soirée des Champions
7. Etat des lieux des commissions, les besoins....
8. Questions diverses

3. DIVERS

3.1. Accompagnement de clubs

Un groupe de travail a été constitué pour aider les clubs au niveau administratif.

3.2. Clubs non en règle au niveau financier

Un club est en grosse difficulté financière : il sera reçu par la trésorière.

3.3. Finale Coupe de France Féminine à DIJON le 15 mai 2022

Un bus a été affrété pour cette occasion. Malheureusement, une vingtaine de personnes ont répondu à cette invitation. La présidente et les membres du bureau regrettent le peu d'investissement des féminines invitées ...

3.4. Travaux de téléphonie

Alain ALDAX présente le comparatif des 3 offres pour passage en téléphonie sous IP.
Après échange c'est la société IPKOL qui a été retenue.

3.5. Services civiques

Le District se positionnera pour un service civique si l'agrément FFF est donné avec comme mission « Sensibiliser sur le volet social, éducatif et citoyen du football – PEF ».

Dans le cas positif, un appel à candidatures sera lancé en septembre pour une prise de poste début novembre 2022.

Le District de la Nièvre de Football et le SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) ont, depuis plusieurs saisons, mis en place une action « Lutte contre la violence et les incivilités dans le domaine du football » pour agir contre la recrudescence des actes d'incivilités et de violence sur les stades. Cette dernière nécessite donc de trouver de nouveaux moyens d'action en complément des moyens existants comme le Challenge de l'Éthique (Fairplay et VES), protocoles d'avant-match

Et c'est pourquoi l'option d'un Volontaire en service civique dans des clubs volontaires a été retenue pour sensibiliser contre ce fléau en travaillant plus particulièrement auprès des jeunes, des parents, des dirigeants, des éducateurs

Aussi un deuxième poste de Volontaire avec l'agrément SDJES/DNF sera proposé sur cette mission. Un appel à candidatures sera lancé rapidement. Le poste sera à pourvoir à partir du 15 septembre 2022 pour une période de 8 mois.

3.6. Apprenti BPJEPS

Suite au courrier de Pierre BARBIER (actuel apprenti BMF), les membres du bureau actent son souhait de continuer à travailler avec le District dans un BPJEPS AF (Activités de la Forme).

3.7. Dossier ANS

Le Dossier ANS (ex CNDS) du District a été finalisé pour le 31 mai.

Au niveau des clubs, 3 clubs seulement ont également déposé un dossier (ASGU, FC Nevers Banlay et Cosne).

Christophe NOGUES et Françoise VALLET gèrent ce dossier avec la LBFC et les autres districts pour respecter l'enveloppe allouée.

3.8. Commande NIKE

Le suivi de ce dossier est assuré par Alain BUCHETON.

La Présidente du District : Françoise VALLET



Le Secrétaire de séance : Alain ALDAX



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.